Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260401-DEL202651A-DE

Délibération
Conseil Municipal *du 01 avril 2026*

Référence : 202651

Objet : **Demande de subvention FME - CAF pour équipement du Multi-accueil**

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Commune de Quéven

Nombre de conseillers :
En exercice : 29

Présents : 29

Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le premier avril, le Conseil Municipal de la commune de Quéven, dûment convoqué le vingt-six mars deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, à vingt heures trente, sous la présidence de Marc Boutruche, Maire.

Présents : BOUTRUCHE Marc, OLIVIER Céline KLEIN Fabrice, GILLMANN Julie, FOLLO Anthony, PIERRE Myriam, LE TALLEC Marc, DANIEL Aziliz, BAUDET Damien, CHAPRON Sophie, CHAMPION Thierry, MEVELEC Laurence, LE RAVALEC Stéphane GILLARD Pascale, BENON Ludovic, CARGOET Sophie, KERHOAS Gérard, GARCIA Nolwenn, JACQUET Jean-Baptiste, PIQUÉE Cécile CARARON Grégory, GUILLOU Emilie, SURGET Damien, ASENSIO Marie-Laure, EZANO Mathys, NAOUR Nicole, LE CAM Corinne, LE DELLIOU Stéphane, LE MARRE Danielle

Le fonds de modernisation des établissements (FME) de la CAF accompagne financièrement les structures sociales dans leurs projets d'investissement. Selon la nature du projet, une subvention comprise entre 4 800 et 6 800 € peut être attribuée par place, dans la limite de 80 % du coût total du projet pour les EAJE PSU, comme c'est le cas pour le multi-accueil de Quéven. Pour y prétendre, la collectivité doit proposer un projet répondant à un besoin de modernisation des équipements : mise aux normes, informatisation, qualité de vie au travail, qualité d'accueil, transition écologique etc.
Le dossier fera l'objet d'une décision du Conseil d'administration de la CAF.

Le dossier CAF est à déposer dès le début du mois d'avril 2026 mais les investissements peuvent se faire entre 2026 et 2027. Si la CAF valide l'intégralité des investissements et achats, seuls ceux engagés et réalisés seront financés et les fonds versés dans un délai de 18 mois environ après leur achèvement.

Ces investissements ont pour objectif la mise en conformité du multi-accueil vis-à-vis du nouveau référentiel bâtimentaire (*cf. arrêté du 31 août 2021 créant un référentiel national relatif aux exigences applicables aux établissements d'accueil du jeune enfant en matière de locaux, d'aménagement et d'affichage*) en matière de sécurité et de qualité de l'accueil. La PMI, lors de sa visite de contrôle du 16/01/2026 a formulé des préconisations (transmises oralement pour le moment) pour répondre à ces nouvelles normes et engager les investissements nécessaires avant septembre 2026.

Les services du pôle solidarité de Quéven restent en attente à ce jour du rapport écrit de la PMI. Ces travaux devront se dérouler pendant la période de fermeture estivale c'est la raison pour laquelle il est proposé d'anticiper la projection des travaux avant la réception du rapport PMI afin de respecter les délais d'instruction du dossier de financement CAF. Les devis ont été réalisés en collaboration avec le service gestion des bâtiments communaux. Par ailleurs la représentante du syndicat de la copropriété Aiguillon a été informée des projets extérieurs qu'elle a validés, sur le principe, lors d'une visite avec Julie GILLMANN, élue à la petite enfance.

La plan de financement 2026 - 2027 est le suivant:

Objet de l'investissement	Travaux obligatoires référentiel national	Coût HT (€)	Coût TTC (€)	Part CAF sur le HT	Part communale sur le HT
Oculus Hublots	oui	7 713.00	9 255.60		

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 056-215601857-20260401-DEL202651A-DE

Boitier Contrôle qualité de l'air	oui	550.00	660,00	80%	20%
Alerte anti-intrusion	oui	5929.00	7 114.80		
Aspirateur		280.05	336.06		
Module jeux		690.67	828,80		
Mobilier extérieur		739.00	892.44		
Poussettes		882.03	1 058.43		
Bibliothèque		837.70	1 011.49		
Pergola terrasse	oui	68 425.98	82 111.18		
Total		**85 552,43**	**103 268,80**	**68 441,94**	**17 110,49**

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré,
par 29 voix pour,

- **Transmet aux services de la CAF 56 une demande de subvention à hauteur de 68 441,94 € dans le cadre du Fonds de Modernisation des Établissements et l'autorise à signer tous les documents afférents.**

A Quéven, le 01 avril 2026

Nicole Naour, Secrétaire de séance	Marc Boutruche, Maire de Quéven MAIRIE DE QUEVEN (Morbihan)
Notifiée le :	